



**AHJUCAF**  
COURS SUPRÊMES JUDICIAIRES  
FRANCOPHONES

**Attribution du Prix de l'AHJUCAF pour la promotion du droit 2018**

Le jury du Prix de l'AHJUCAF s'est réuni à Niamey le 4 décembre 2018. Il était ainsi composé.

*Mme Thérèse TRAORE-SANO*, Présidente de la Cour de cassation du Burkina-Faso, Présidente du jury, substituant *M. Nouhoum TAPILY*, Président de la Cour suprême du Mali, Vice-président de l'AHJUCAF.

*M. Jean-Paul JEAN*, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, Secrétaire général de l'AHJUCAF, Rapporteur, assisté de *M. Hassane DJIBO*, conseiller à la Cour de cassation du Niger.

17. *El Hadji Malick SOW*, Président de chambre, Directeur du Service de documentation et d'études, représentant *M. Mamadou Badio CAMARA*, Premier président de la Cour suprême du Sénégal, Vice-président de l'AHJUCAF.

*M. Michel CARRIE*, Spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la francophonie. Coordonnateur des programmes Droit et justice, Médias et Liberté de la presse.

*M. Mahaman TIDJANI ALOU*, Agrégé des universités, Professeur titulaire de science politique (Université Abdou Moumouni de Niamey)

*M. Fabrice HOURQUEBIE*, Professeur des universités, Agrégé de droit public (Université de Bordeaux) qui n'a pu être présent à Niamey, avait fait parvenir ses appréciations sur chacune des candidatures, ainsi que l'ordre de ses choix.

Après en avoir délibéré, le jury, à l'unanimité, a attribué le Prix 2018 de l'AHJUCAF pour la promotion du droit à Mme Ola MOHTY, pour sa thèse « L'information du consommateur et le commerce électronique », soutenue le 12 septembre 2017 à l'Université de Rennes 1, en co-tutelle internationale avec l'Université libanaise, réalisée sous la codirection de Mme Célia ZOLYNSKI, professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines-Paris-Saclay et de M. Ali IBRAHIM, professeur à l'Université libanaise.

Mme Ola MOHTY a obtenu sa maîtrise de droit à l'Université libanaise dans le cadre de la filière francophone avant d'obtenir un master 2 recherche en droit des affaires à l'Université de Rennes 1. Son jury de thèse était composé de trois universitaires français et de trois universitaires libanais.

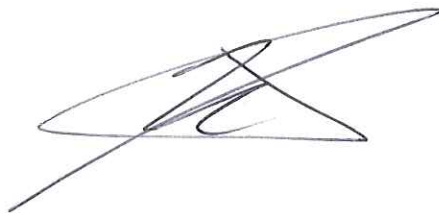
Le jury, à l'unanimité, a attribué une mention spéciale à M. Enagnon Gildas Fiacre NONNOU pour sa thèse « L'indépendance du pouvoir judiciaire dans les Etats d'Afrique francophone : cas du Bénin et du Sénégal », soutenue le 25 novembre 2016 à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), réalisée sous la direction de M. Joseph F. DJOGBENOU professeur à l'Université d'Abomey-Calavi.

la Présidente  
Françoise

Niamey, le 4 décembre 2018

Le secrétaire général de l'AHJUCAF

Jean-Paul JEAN



Hassane Djibo

